

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 6 du 7 février 2019

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

fixant la répartition des sièges attribués aux organisations syndicales représentatives au sein du comité technique de la gendarmerie nationale.

Du 21 décembre 2018

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR .

ARRÊTÉ fixant la répartition des sièges attribués aux organisations syndicales représentatives au sein du comité technique de la gendarmerie nationale.

Du 21 décembre 2018

NOR I N T J 1 8 3 5 0 2 5 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 531.6

Référence de publication : JO n° 4 du 5 janvier 2019, texte n° 15 ; signalé au BOC n° 6/2019.

JO n° 4 du 5 janvier 2019, texte n° 15